

Nouveaux tarifs d'électricité au Nouveau-Brunswick

Le 1er avril, de nouveaux tarifs d'électricité sont entrés en vigueur au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de nouvelles importantes à partager sur les changements approuvés par la Commission de l'énergie et des services publics N.-B. (CESP), l'organisme de réglementation indépendant.

L'augmentation moyenne totale pour les clients résidentiels est d'environ 13,2 % sur une période de 12 mois à partir du 1er avril 2024. Cela comprend une augmentation générale de tarifs de 9,8 %; le reste est lié aux frais de recouvrement des comptes d'écart.

Ces tarifs pourraient changer lorsque la CESP prendra une décision finale sur notre demande générale de tarifs cet été. Si les tarifs finaux approuvés sont inférieurs aux tarifs provisoires, nous ajusterons vos factures comme l'exige la CESP.

En quoi ce changement me touchera-t-il?

Il en résultera une augmentation moyenne nette de 25,47 \$ par mois pour le client résidentiel moyen.

Pourquoi une nouvelle augmentation des tarifs?

Alors que les tarifs d'énergie au Nouveau-Brunswick sont parmi les plus bas du pays, le coût de fournir de l'énergie a augmenté considérablement. Nous devons donc faire en sorte que nos tarifs reflètent nos coûts d'exploitation pour pouvoir fonctionner de manière durable et continuer à vous fournir une énergie sûre, fiable et propre.

Pour en savoir plus: energienb.com/tarifs

Comment puis-je réduire ma consommation d'énergie?

Nous offrons nombre de programmes d'efficacité énergétique qui peuvent vous aider à économiser de l'énergie et à réduire vos factures.

Nous sommes là pour vous aider.

éco**énergie** **NB**.ca

Fièrement offert par **Énergie NB**



Énergie NB Power